

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du lundi 17 septembre 2024, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 23 septembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Jean-Claude HEHN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, André DUPPRE, Bernard PETRY, Jean-Paul TINNES, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Emmanuel THIRY, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN.

✗ Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs, Mesdames Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Luc BALLASSE a donné procuration Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Ginette MAGRAS a donné procuration à Philippe SCHUTZ, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : **16**

Mesdames, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Hubert BUR, Marc FRIEDRICH, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Pascal HELFENSTEIN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Cathia HEIM, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Gabriel GLATH.

✓ Absents : **5**

Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, David SUCK.

### 01. FINANCES

**OBJET : AVIS N° 2024-0011 DE LA CRC SUR LE SUIVI DES MESURES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DU SYDEME**

Le Président rappelle à l'assemblée que :

En application des dispositions de l'article L. 1612-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le préfet de la Moselle a saisi le 22 septembre 2020 la Chambre régionale des comptes (CRC) pour déficit excessif du compte administratif 2019 du Sydeme.

Le 23 octobre 2020, en application de ces mêmes dispositions, la CRC a proposé des mesures de redressement destinées à rétablir l'équilibre budgétaire du Sydeme et a demandé au préfet de lui transmettre le prochain budget primitif du syndicat.

De la même façon, les budgets suivants jusqu'à celui de 2024 ont été transmis à la CRC par le Préfet.

Par courrier du 26 avril 2024, le Préfet de la Moselle a ainsi transmis à la CRC le budget primitif 2024 adopté par délibération du Comité Syndical n° 2024/10 du 3 avril 2024.

En application des dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT, l'avis n° 2024-0011 rendu le 13 juin 2024 par la CRC a été publié dès sa réception au Sydeme et doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Dans son avis n° 2024-0011 du 13 juin 2024, la CRC rappelle d'abord les conditions de sa saisine et les mesures préconisées dans son avis n° 2023-008 du 5 juin 2023. **Puis elle constate que les mesures de redressement prises par le Sydeme sont suffisantes et ont permis de résorber le déficit. Enfin, elle dit qu'il est mis fin au plan de redressement du Sydeme et que la procédure engagée au titre de l'article L.1612-14 du Code général des collectivités territoriales est close.**

Toutefois, la chambre invite le Sydeme à poursuivre le travail de fiabilisation de ses comptes en formalisant une procédure de rattachement des produits et des charges à l'exercice concerné. Elle relève aussi que de fortes incertitudes pèsent sur la valeur réelle de l'actif immobilisé, menaçant potentiellement l'équilibre budgétaire futur.

Les membres du Bureau et de la commission finances ont pris connaissance de l'avis de la CRC lors de la réunion du 16 septembre 2024.

Le Comité Syndical

Délibère par :

34 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- D'acter le fait que l'avis n° 2024-0011 de la Chambre régionale des comptes Grand Est du 13 juin 2024 relatif au suivi des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire du Sydeme, et annexé à la présente délibération, a été porté à leur connaissance.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à MORSBACH, le 23 septembre 2024



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT.  
Compte tenu de la publication de la délibération, 10 OCT, 2024  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 10 OCT, 2024